

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 6 DÉCEMBRE 2006

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 6 décembre 2006

Aujourd'hui, à onze heures trente-six minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 41 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives
- n^o 46 Loi sur le Régime d'investissement coopératif
- n^o 47 Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.